

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M^e Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 6-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Ic1, l'usage 5719 - Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublements**;
- QUE le règlement numéro 6-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 28 juin 2023;
- QUE le règlement numéro 6-2023 est entré en vigueur le 28 juin 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 13 juillet 2023.

Bastien Gaudet
Greffier